

COMMUNE D'ETTERBEEK
Urbanisme
M. Y. Ben-Abdelkader
Av. d'Auderghem, 113
B - 1040 BRUXELLES

V/Réf : /
N/Réf. : AVL/KD/ETB-2.132/s.559
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue de la Chasse, 154.
Aménagement d'une terrasse sur une toiture plate existante en façade arrière.

En réponse à votre lettre du 10 septembre 2014, sous référence, reçue le 19 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 1^{er} octobre 2014.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection du bien sis 141, avenue de la Chasse et est repris à l'Inventaire du patrimoine monumental de la Commune (date de 1911).

Elle vise l'aménagement d'une terrasse sur une plate-forme existante, en façade arrière, pour un duplex sous combles. A cet effet, le châssis de lucarne est remplacé par un nouveau châssis en bois, de teinte identique (gris foncé) et muni d'un volet roulant extérieur en PVC gris. La terrasse serait équipée de garde-corps en verre feuilleté teinté ainsi que d'un revêtement en lames de bois.

La CRMS n'émet pas d'objection quant au principe de la terrasse sur la toiture plate. Elle demande par contre de supprimer du projet le volet en PVC et les garde-corps en verre feuilleté teinté, car ces éléments ne correspondraient aucunement à l'expression architecturale de la maison. La Commission demande dès lors de prévoir un volet en bois et des garde-corps discrets (métalliques, par ex.) sans verre teinté.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, d'autres remarques éventuelles sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : S.P.R.B. - D.M.S. : Mme F. Cordier ;
S.P.R.B. - D.U.